Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260716-DELIB2026143-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2026-143		Nomenclature 7.10
Eau et Assainissement – Lancement de la campagne réglementaire de recherche des PFAS		
Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	10	11

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 13 heures 30
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le neuf juillet deux mille vingt-six, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 avril 2026 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Anthony PAGE a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Yvon COQUIL

EXPOSE :
Les PFAS (per et polyfluoroalkylés) sont des substances chimiques synthétiques présentes dans les eaux usées. Elles sont issues de divers domaines de consommation courante ou industriels : imperméabilisants textiles, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs, certains emballages alimentaires, etc...
Leur persistance dans l'environnement ainsi que leur toxicité en font des substances à surveiller.
L'arrêté du 3 septembre 2025 prévoit la réalisation de 3 campagnes d'analyses en entrée et sortie des stations d'épuration de plus de 10 000 € HT à réaliser au plus tard pour le 31 décembre 2026.
Aussi, VEOLIA EAU, délégataire de la station d'épuration de Châteauneuf-du-Faou, a établi une offre de prix à hauteur 7 940 € HT pour la réalisation de cette campagne.
Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé le lancement de la campagne réglementaire de prélèvements et d'analyses,***
- ***a approuvé l'offre de prix proposée par VEOLIA à hauteur de 7 940 € HT,***
- ***a autorisé la Présidente à signer ledit devis.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 16 juillet 2026.
La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260716-DELIB2026143-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Maurice QUINTIN	X		
Yvon COQUIL	X		
Erwan BRIAND	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Brendan RIOU	X		
Hélène PAUGAM	X		
François LE CLECH		X	Pouvoir à Marguerite BLEUZEN
Anthony PAGE	X		

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services